

Nos visées :

*Permettre à toute personne d'accéder à la formation PRH
et permettre aux formateurs de vivre de leur travail*



Fixez vous-même librement le montant de votre participation

Les valeurs que nous vous invitons à vivre :

l'équité et le sens de la responsabilité

Les valeurs que nous vivons :

*l'ouverture à tous, la confiance,
la solidarité et le professionnalisme*

Pour vous aider ...

1

Situez vous-même
le montant de vos ressources

2

Prenez en compte
les personnes à charge

3

Définissez le niveau de ressources
pour choisir la tranche d'honoraires

Vos ressources mensuelles	Coefficient familial	Votre niveau de ressources
Personnelles : vous ne prenez en considération que vos ressources personnelles mensuelles		Le montant de vos ressources personnelles constitue le montant de référence pour définir la tranche d'honoraires
Familiales : vous prenez la somme totale des ressources mensuelles de votre foyer : Exemple pour 3 000 €	Appliquez une réduction par personne à charge en divisant le montant des ressources par :  1,5 pour un couple  1,75 pour un couple avec 1 enfant  2 pour un couple avec 2 enfants + 0,25 par enfant supplémentaire	 2 000 €  1 714 €  1 500 €

4

Votre niveau de ressources	honoraires journaliers	honoraires pour les 2,5 jours
1 000 €	66 €	165 €
1 350 €	90 €	225 €
1 700 €	113 €	282 €
2 050 €	136 €	340 €
2 400 €	159 €	398 €
2 700 €	179 €	448 €
3 000 € et +	199 €	498 €

Conditions générales :

- Les droits d'inscription ne comprennent pas les frais éventuels d'hébergement sur le lieu du stage, qui seront à régler sur place, selon le tarif de l'établissement accueillant le stage (entre 40 € et 60 € par jour en pension complète)
- Règlements échelonnés possibles : pour tout renseignement contacter le formateur animant le stage
- Pour les ressources mensuelles inférieures à 1 000 €, il est possible d'envisager une participation entre 100 € et 165 € pour 2,5 jours. Vous pouvez en dialoguer avec l'animateur.
- Au moment de l'inscription, il est demandé un acompte de 50 €. L'inscription n'est définitive qu'à réception de cet acompte
- En cas de désistement intervenant plus de 20 jours avant le stage, les droits versés sont remboursés, sous déduction de 20 € pour frais de secrétariat. Si le désistement intervient moins de 20 jours avant le stage, les frais de désistement sont de 50 €.
- Si la formation est financée par une entreprise, une collectivité ou un organisme, un tarif spécifique est prévu : consultez les conditions dans nos catalogues formation professionnelle, sur www.social.prh-formation-professionnelle.fr ou www.entreprise.prh-formation-professionnelle.fr. Vous pouvez aussi contacter un formateur.